Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B309-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B309

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_17 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Simiane-Collongue

---

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets –FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Direction de l'Appui aux Communes
Cellule Gestion
MU

02_1_36

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes - Approbation de l'avenant N°1_2015_17 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Simiane-Collongue

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_17 du contrat de la commune de Simiane-Collongue

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_17 de la commune de Simiane-Collongue.

Lors de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2015 dans sa délibération n°47/2015, la commune de Simiane-Collongue **ne modifie pas** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

L'Avenant n°1_2015_17 de la commune de Simiane-Collongue est annexé à ce rapport, à titre d'information est joint également le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues ainsi que la répartition des coûts prévisionnels.

La Communauté du Pays d'Aix maintient une participation de **11 764 600,00 €** par voie de fonds de concours à la commune de Simiane-Collongue pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n°47/2015 de la commune Simiane-Collongue en date du 12 juin 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune de Simiane-Collongue ;

- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;

- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°17_Simiane-Collongue

communauté du
PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr

Simiane-Collongue

Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

A V E N A N T n°1_2015

délibération n°2015_B129

(vu le contrat pluriannuel passé avec la commune de SIMIANE COLLONGUE signé en date du 11 Juillet 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune de SIMIANE COLLONGUE,
représentée par son Maire, Monsieur Philippe ARDHUIN, dûment habilité à signer le présent Avenant par délibération du Conseil Municipal n°47/2015 en date du 12 Juin 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune de SIMIANE COLLONGUE et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat. »

2_L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune de SIMIANE COLLONGUE, la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements objets du présent contrat, est définie comme suit.

- **VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN : 6.852.836 €**
  - Routes, voiries, ponts, PAVE, signalétique,
  - Extension du cimetière,
  - Aménagement du Cours des Héros,
  - Désenclavement des Hauts Quartiers.

- **EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE : 3.920.000 €**
  - Aménagement ancienne Mairie-Salle Masson,
  - Maison des Associations,
  - Acquisition et aménagement d'un bâtiment pour les services municipaux,
  - Autres bâtiments (diagnostic, études, travaux).

- **REHABILITATION PATRIMOINE : 2.750.000 €**
  - Actions ponctuelles (domaine des Marres),
  - Réfection de l'intérieur de l'église,
  - Réfection divers bâtiments communaux,
  - Maison des Marronniers,
  - Réhabilitation bâti de Jean Lemaître,
  - Toiture bâtiments communaux,
  - Réhabilitation du presbytère.

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES : 1.390.000 €**
  - Mur d'escalade, terrain de volley,
  - Pelouse et aire extérieure Skate,
  - Gradins et salle DOJO,
  - Aménagements divers.

- **AMENAGEMENTS PAYSAGERS : 2.225.000 €**
  - Jardins Familiaux,
  - Site Bédouffe,
  - Site camping-cars.

- **EQUIPEMENTS CULTURELS : 220.000 €**
- Aménagements culture
- Acquisition Instruments

- **EAU / ASSAINISSEMENT : 1.220.300 €**
  - Protection réservoir et pompage,
  - Extension réseau chemin des vignes,
  - Réfection réseau Gourd de Férié,
  - Interconnexion réseaux,
  - Entretien réseaux,
  - Reprise regards branchements.

- **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE : 670.000 €**
  - Interconnexion informatique sites,
  - Optimisation réseau éclairage.

- **ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC : 410.000 €**
  - Equipement des véhicules,
  - Travaux d'économie d'énergie sur bâtiment.

- **DIVERS : 1.591.000 €**
  - Acquisition matériel : mobilier scolaire, matériel technique, informatique.
  - Acquisition véhicules.

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de 11.764.568 € correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune de SIMIANE COLLONGUE et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 17 Mars 2014 puis de l'avenant signé en date du 22 Mai 2014.

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le

Madame Maryse JOISSAINS MASSINI
Président de

La Communauté du Pays d'Aix
vu la délibération n°2015_B en date du 9 avril 2015

Fait à Simiane Collongue
Le

M. Philippe ARDHUIN
Maire de

La Commune de Simiane Collongue

ANNEXE

Programmation annuelle des opérations d'investissements

2014-2020

CONTRAT COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE.

THEMATIQUE	BUDGET PAR THEMATIQUE	Opérations	COÛT GLOBAL DES OPERATIONS							MONTANT HT	% FDC	TOTAUX FDC
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	6 852 836 €	routes , voiries, Ponts, PAVE, Signalétique	180 000 €	673 000 €	410 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	3 263 000 €	50%	1 631 500,00
		extension du cimetière		550 000 €		450 000 €				1 000 000 €	50%	500 000,00
		aménagement du cours des Héros		540 000 €						540 000 €	50%	270 000,00
		Désenclavement des hauts quartiers			100 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	449 836 €	2 049 836 €	50%	1 024 918,00
EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE	3 920 000 €	aménagement ancienne Mairie- salle Masson		20 000 €	30 000 €	610 000 €				660 000 €	50%	330 000,00
		maison des associations		30 000 €	320 000 €	300 000 €				650 000 €	50%	325 000,00
		acquisition et aménagement d'un batiment pour services municipaux		520 000 €	300 000 €	500 000 €				1 320 000 €	50%	660 000,00
		autres batiments (diagnostic, études, travaux)		60 000 €	210 000 €	200 000 €	420 000 €	200 000 €	200 000 €	1 290 000 €	50%	645 000,00
REHABILITATION PATRIMOINE	2 750 000 €	actions ponctuelles (domaine des Marres)	20 000 €	65 000 €						85 000 €	50%	42 500,00
		réfection de l'intérieur de l'église	100 000 €	25 000 €		500 000 €	100 000 €			725 000 €	50%	362 500,00
		réfection divers batiments communaux	120 000 €	50 000 €	500 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 470 000 €	50%	735 000,00
		maison des marronniers	40 000 €	80 000 €	50 000 €	50 000 €		50 000 €	50 000 €	320 000 €	50%	160 000,00
		réhabilitation bati de Jean Lemaitre					400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 200 000 €	50%	600 000,00
		toiture batiments communaux	80 000 €	150 000 €	100 000 €	200 000 €		100 000 €	100 000 €	730 000 €	50%	365 000,00
		réhabilitation du presbytère				50 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	500 000 €	50%	250 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES	1 390 000 €	mur d'escalade, terrain de volley	10 000 €		50 000 €	40 000 €	40 000 €			140 000 €	50%	70 000,00
		pelouse et aire extérieure Skate		30 000 €						30 000 €	50%	15 000,00
		gradins et salle DOJO				20 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 220 000 €	50%	610 000,00
		Aménagements divers									50%	
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2 225 000 €	Jardins familiaux		20 000 €	80 000 €					100 000 €	50%	50 000,00
		site Bédouffe		25 000 €	500 000 €	500 000 €		50 000 €	50 000 €	1 125 000 €	50%	562 500,00
		site camping cars						500 000 €	500 000 €	1 000 000 €	50%	500 000,00
											50%	
EQUIPEMENTS CULTURELS	220 000 €	aménagements équipements culture	15 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	155 000 €	50%	77 500,00
		acquisition instruments		20 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €			65 000 €	50%	32 500,00
											50%	
											50%	
EAU / ASSAINISSEMENT	1 220 300 €	protection réservoir et pompage			15 700 €					15 700 €	50%	7 850,00
		extension réseau chemin des Vignes			125 000 €					125 000 €	50%	62 500,00
		réfection réseau Gourd de l'Erié	15 000 €							15 000 €	50%	7 500,00
		interconnexion réseaux		60 000 €	60 000 €					120 000 €	50%	60 000,00
		entretien réseaux			50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	50%	75 000,00
		reprise regards branchements		44 600 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	794 600 €	50%	397 300,00
ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE	670 000 €	interconnexion informatique sites	20 000 €		50 000 €	80 000 €	20 000 €			170 000 €	50%	85 000,00
		optimisation réseau éclairage			100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €	50%	250 000,00
											50%	
											50%	
ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC	410 000 €	équipement des véhicules			10 000 €					10 000 €	50%	5 000,00
		travaux d'économie d'énergie sur batiment			100 000 €	50 000 €	100 000 €	50 000 €	100 000 €	400 000 €	50%	200 000,00
											50%	
											50%	
DIVERS	1 591 000 €	acquisition matériel : mobilier scolaire, matériel technique, informatiq	186 000 €	120 000 €	270 000 €	170 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	1 106 000 €	50%	553 000,00
		acquisition véhicules		125 000 €	80 000 €	30 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	485 000 €	50%	242 500,00
											50%	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE			786 000,00	3 237 600,00	3 705 700,00	5 285 000,00	3 435 000,00	3 540 000,00	3 539 836,00	23 529 136,00		11 764 568,00 €
TOTAL DES FDC PAR ANNEE			273 000,00	1 518 800,00	1 547 850,00	2 267 500,00	1 542 500,00	1 670 000,00	1 669 918,00			

Montant total des investissements sur 2014/2020	23 529 136,00
Coût d'objectif du Contrat	11 764 568,00

2015_B309

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_17 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune de Simiane-Collongue

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUIL. 2015